

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le huit novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
2 novembre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Procuration : 2
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, MISTRAL Christelle, MARCEL David, LESCOT Vincent.

PANCIN Pierre a donné procuration à DELAIR Patrick, NIETO Corinne a donné procuration à ROSELLO Louis.

Absents excusés : AMAT Bruno, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline, BOUCHET Aurélien.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement (D)

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire expose au conseil les modifications apportées par La loi de finances rectificative pour 2010 au régime des taxes et participations locales dues au titre des opérations de construction.

Deux nouvelles taxes sont mises en place : la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité. Ces taxes seront perçues au titre des opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La taxe d'aménagement remplacera la Taxe locale d'Équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), la participation au programme d'aménagement d'ensemble (PAE) et, à terme (2015) la participation pour raccordement à l'égout (PRE), la participation pour non réalisation de stationnement, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et le versement pour dépassement du PLD.

Le versement pour sous-densité est réservé aux zones U et AU des PLU et des POS et constitue un outil à disposition des collectivités territoriales, destiné à permettre une

utilisation plus économe de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain. Ce dispositif facultatif permet aux communes d'instaurer un seuil minimal de densité dans certains secteurs. Toutefois, il ne semble pas opportun de mettre en œuvre ce dispositif dès maintenant sur la commune.

La mise en œuvre de cette réforme est prévue à compter du 1^{er} mars 2012. Toutefois d'ici là les collectivités locales doivent définir les modalités d'application de ces taxes pour leur territoire avant le 30 novembre 2011.

Les services de la commune ont étudié différents permis de construire délivrés récemment afin de déterminer l'incidence du passage à la taxe d'aménagement. Il résulte de cette étude que selon les constructions réalisées le nouveau régime est plus favorable pour les constructions de petites surfaces que pour les constructions importantes du fait de la modification de l'assiette de facturation. Toutefois la recette perçue par la commune devrait rester – à taux de fiscalité identique – stable.

Une interrogation demeure sur l'application de ce nouveau régime aux locaux agricoles et M. le Maire précise au Conseil qu'il se rapprochera des services de la DDTM afin de clarifier ce point.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux de taxe d'aménagement à 3% au même niveau que le taux de TLE actuellement en vigueur sur l'ensemble du territoire communal afin de conserver le produit actuel lié à la fiscalité de l'urbanisme et éventuellement de rectifier ce taux l'an prochain si le produit perçu présente trop d'écart avec l'actuel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal.

1.2. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil qu'auparavant, dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Symphorien, le Comité des Fêtes collectait directement les droits de place auprès des forains.

Cette pratique étant contraire à la réglementation puisqu'il n'est pas permis à une personne de droit privé de percevoir des redevances d'occupation du domaine public, ces droits de place sont désormais perçus par la Commune.

Afin de ne pas mettre le Comité des Fêtes, organisateur de cette manifestation, en difficulté du fait de ces nouvelles modalités, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 500,00 € à son profit.

M. Rémi GOLFETTO se retire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500,00 € au Comité des Fêtes.

M. Rémi GOLFETTO et M. Eric DELABRE entrent en séance.

1.3. Attribution d'une subvention au Rugby (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que le Club de Rugby a informé la mairie qu'il était contraint

d'effectuer de nombreux et longs déplacements dans le cadre des rencontres sportives organisées au sein de la poule à laquelle il est rattaché.

Ces déplacements inédits comparés aux années précédentes ont été chiffrés à un montant total de 5 400 €.

Afin de soutenir l'activité du club dont le budget est le plus faible de la poule, Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros afin de contribuer à ces déplacements pour l'année 2011-2012.

M. le Maire indique que le Club est assujéti au versement d'une participation à la Fédération d'un montant d'environ 14 000 €.

M. Patrick DELAIR ajoute que pour chaque match le club doit s'acquitter de 300 € pour les frais d'arbitrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2011-2012 au Club de rugby d'un montant de 4 000,00 €.

M. David MARCEL entre en séance.

1.4. Subvention aux écoles (D)

Rapporteur : Michel LEYDET

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, il a été demandé à chaque école de présenter un prévisionnel des subventions sollicitées pour les sorties scolaires de l'année en cours avant fin octobre.

Le Conseil Municipal est informé des demandes des écoles relatives aux sorties pédagogiques en cours d'année :

Ecole maternelle :

Projet	Montant	Subvention Mairie
Auditorium Tangonino	182	
Musée des Alpilles	25	25
Croq'Jardin	250	250
Musée des Alpilles	25	25
Croq'Jardin	250	250
Musée des enfants	168	168
Musée et arts plastiques	80	80
Auditorium contes et légendes	182	98
Ferme de l'Oiselet	360	250
Epicurium	210	210
Sortie Mollèges	350	200
Total	2082	1556

Ecole Primaire :

Projet	Montant	Subvention Mairie
Auditorium le Thor	225	50
Chemin Faisan	500	300
Epicurium	375	150
Classe découverte Sausset les Pins	1047	850

Camargue	381	250
Musique médiévale aux Baux de Provence	350	250
Chemin Faisan	548	300
Pont du Gard	450	200
Les fourberies de Scapin	351	135
Barbentane	270	216
Cathédrale d'images aux Baux de Provence	216	108
Défi lecture	270	41
Total	4363	2850

De même, l'école primaire sollicite une aide financière de 1 250 € pour l'organisation du voyage de fin de scolarité des classes de CM2, dont le budget total s'élève à 12 750 €. Ce voyage se déroulera sur 4 jours à Port Leucate et aura pour thème la voile et le vent.

Enfin, chaque année la municipalité finance l'un des spectacles de Noël, le second étant pris en charge par les parents d'élèves. Le coût du spectacle proposé à la prise en charge par la commune est de 850 € TTC et sera versé en subvention à la coopération scolaire du primaire.

M. le Maire précise que la Commune d'Eyragues est la seule à mettre à disposition le car municipal pour 2 sorties par classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution des subventions ainsi sollicitées.

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD – Approbation des orientations du Programme Local de l'Habitat (D)

Rapporteur : Max GILLES

A la suite de l'arrêt, le 22 septembre 2011, par la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance, du PLH pour les années 2010-2016, prenant en compte les principales remarques des organismes participant au comité de pilotage, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les orientations de ce document et sur les moyens relevant de la compétence de la commune.

Le document présenté s'articule autour de 3 axes :

- 1 – un diagnostic du logement sur le périmètre de la CCRAD qui souligne :
 - l'évolution de la population nettement supérieure au département
 - une offre locative privée et en accession en inadéquation avec la demande
 - une offre en logements sociaux à développer et à rééquilibrer
 - Un potentiel foncier à maîtriser en accord avec le développement du territoire
- 2 – Un document d'orientations reposant sur 3 enjeux :
 - la promotion d'un habitat durable
 - la diversification de l'offre d'habitat
 - le développement et une meilleure coordination de l'action communautaire
- 3 – Une mise en œuvre de ces orientations sous forme de 11 actions spécifiques
 - l'action foncière comme préalable
 - poursuivre le rattrapage des logements sociaux dans le cadre d'une répartition équilibrée sur les 10 communes de la CCRAD
 - faciliter l'accession à la propriété

- permettre le logement des publics spécifiques sur le territoire de la CCRAD
- programmer un PIG ou une OPAH ciblée sur les problématiques du parc de la CCRAD
- Appliquer les principes du développement durable en veillant à la qualité des espaces urbains produits
- lutter contre le mitage agricole et l'étalement urbain
- Accompagner la réhabilitation et l'adaptation du parc existant dans le respect des objectifs du développement durable
- Animer et coordonner la mise en œuvre des actions du PLH
- Mettre en place et animer l'Observatoire de l'Habitat
- Développer le rôle de la CCRAD dans la politique de l'Habitat

S'ajoute à ce document une présentation de la territorialisation des objectifs de production de logements entre 2010 et 2015, par commune et par type de logements.

Il est proposé au Conseil municipal

1° - d'approuver les orientations du Programme Local d'Habitat 2010-2016 de la Communauté de Communes Rhône Alpilles Durance, tel qu'arrêté par le Conseil de Communauté du 22 septembre 2011 et présenté dans le document ci-joint.

2° - De s'engager à mettre en œuvre les moyens relevant de sa compétence et notamment la réalisation de 47 logements sociaux sur la période d'exécution du PLH.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les orientations du PLH et s'engage à mettre en œuvre les moyens relevant de sa compétence.

2.2. Convention ERDF (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est informé de la conclusion de deux conventions avec ERDF relative à l'aménagement du lotissement La Fauvette, relatives d'une part à l'aménagement du réseau électrique dans le périmètre du lotissement pour un montant de 54 946,43 € et d'autre part pour le renforcement du réseau public de distribution pour un montant à la charge de la commune de 41 621,74 €.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Cession de terrain La Sablière – M. BACCHIOLELLI (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BACCHIOLELLI, domicilié à Cabannes en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix de 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BACCHIOLELLI au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.2. Restaurant scolaire – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le Conseil Municipal est informé que l'analyse des propositions reçues de la part des candidats est toujours en cours et qu'il sera organisé prochainement une rencontre entre la municipalité et les candidats ayant remis les propositions les plus intéressantes.

3.3. Acquisition de mobilier scolaire et de matériel informatique pour les écoles (I)

Rapporteur : Michel LEYDET

Le Conseil Municipal est informé de la réception de 5 offres pour le matériel informatique et de 4 offres pour le mobilier scolaire. L'analyse des propositions est en cours.

4. Divers

Mme Yvette POURTIER indique au Conseil qu'elle a été interpellée par certains résidents du Clos Serein suite à l'enlèvement de certains abribus.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un marché du Conseil Général et que suite au renouvellement de celui-ci et au changement de titulaire ces abribus ont du être retirés.

Il précise qu'il a sollicité la possibilité d'acquérir ces matériels afin de les laisser en place mais que cela n'a pas été accepté.

M. Patrick DELAIR rappelle que lors du précédent marché la Commune avait été surdotée en abribus.

M. le Maire indique que cette situation sera étudiée.

Mme Yvette POURTIER informe le Conseil Municipal que la Prévention routière sera présente sur la Commune le 17 novembre avec une piste d'initiation pour les élèves de l'école primaire.

Mme Christelle MISTRAL fait part suite au Conseil d'école de la demande des enseignants d'être associés au projet de restaurant scolaire.

M. le Maire répond que le projet en est au stade du recrutement du maître d'œuvre et que le corps enseignant comme le personnel sera consulté en temps voulu.

M. Michel GAVANON rappelle que le projet vise avant tout le bien être des élèves.

M. Louis ROSELLO fait part au Conseil municipal de la consultation lancée par le CCAS pour la fourniture des colis de Noël.

M. Patrick DELAIR informe le Conseil de l'établissement d'un projet d'aménagement de la route de Châteaurenard avec pour objectifs la sécurité et le confort des usagers de la route, et la réduction de la vitesse. Selon l'avancement des études menées en collaboration avec les services de la CCRAD, le ou les projets seront présentés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Mme Brigitte MIGNOT informe le Conseil Municipal qu'un vol de voiture a été signalé route de Noves.

Mme Geneviève MARTINI informe le conseil que l'exposition petits points et compagnie inaugurée le 5 novembre se poursuit les 11-12 et 13 novembre au musée.

M. André RICARD informe le Conseil Municipal que lors des dernières précipitations orageuses il a été enregistré 220 mm de pluie sur la Commune.

M. le Maire signale que le pont sur la petite route de Maillane a été endommagé lors du dernier orage et que, cette voie étant une voirie communautaire, il faut informer la Communauté de Communes des dégâts afin qu'elle puisse faire réaliser les travaux.

Mme Madeleine JULLIAN rappelle au conseil l'organisation du loto du Foyer le 11 novembre.

M. Michel GAVANON indique que le prochain numéro de l'Eyrague sera bouclé la semaine prochaine.

Il rappelle également aux membres du Conseil l'organisation de la soirée d'accueil des nouveaux habitants le 12 novembre prochain à 18h00.

Mme Christiane MISTRAL indique qu'une réunion avec l'association des commerçants a été organisée afin de préparer et de coordonner la décoration des vitrines à l'occasion des fêtes de Noël. Il est envisagé des branchages floqués en blanc avec des gros nœuds rouges et éventuellement des guirlandes lumineuses.

Mme Françoise BASNEL, suite au Conseil d'école, fait part d'une demande relative à une personne supplémentaire pour l'étude du soir.

M. le Maire répond que cette question sera étudiée en fonction de son coût et rappelle qu'il s'agit d'une étude surveillée et non d'une aide aux devoirs.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que deux projets de proximité ont été acceptés par le Conseil Général :

- la réalisation du musée*
- les travaux aux écoles*

Il rappelle les dates des vœux au personnel le 9 décembre et des vœux à la population le 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES